

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

COMPTE-RENDU SEANCE DU MARDI 6 FÉVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le six février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 février

Présents : M. BRANLÉ Kévin, Mme FONTANEAU Yvette, M. GÉARDRIX Christian, M. GUILLAUME Thierry, M. HUREAU Thierry, M. LEGER Pierre, Mme LEMOUZY Joëlle, Mme MOUNIER Marie, M. REMOND Jean, M. TRILLAUD Christophe .M LACOUTURE Alain. M PERIN Guillaume

Absents excusés : M. Romane PATENOTRE, M. Steve JOLY. Mme Hélène JOLY

Monsieur Pierre LÉGER a été nommé secrétaire.

Assistait aussi Madame Martine GARRAT, Secrétaire Auxiliaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du procès-verbal la réunion du Conseil du 10.01.2018

(Pour : 1 Contre : 0 Abstention : 0)

Objet : *Embauche d'un agent technique en contrat duré déterminé.*

Monsieur le Maire propose de recruter un agent technique de la commune Bouëx, pour accroissement d'un travail à 7 heures par semaine. Cet agent est actuellement stagiairisé à 28 heures par hebdomadaire. Un contact a été pris avec Monsieur le Maire de Bouëx ;

Kévin BRANLÉ, adjoint aux travaux établira un planning à cet agent.

Coût par an : 3877.92€ avec charges comprise

2613.60€ en salaire

1264.32€ en charge

Arrivée à 20H18 de Monsieur Guillaume PERRIN.

Après avoir débattu sur le candidat éventuel, et après avoir décidé de voir auprès du Centre de Gestion de la Charente, les candidats seront reçus par Monsieur le Maire, le 1^{er} Adjoint et l'Adjoint aux travaux.

Monsieur le Maire fait le point sur les réalisations faites au budget 2017 et mentionne que les charges de personnel n'ont pas dépassé le montant prévu.

Le conseil vote à la majorité des membres présents l'embauche d'un agent technique.

(Pour : 11 Contre : 0 Abstention 1)

Objet : *Information sur la Nouvelle Convention d'adhésion au Syndicat Mixte de la Fourrière.*

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le comité syndical, profitant des différents regroupements de territoires induits par la loi Notre, a décidé de demander à toutes les communes de se prononcer sur un modèle de convention actualisé.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nouvelle convention validée par le comité syndical du Syndicat mixte de la fourrière et demande à l'assemblée de se prononcer.

Après avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

✓ Approuve cette nouvelle convention entre le Syndicat mixte de la fourrière et la commune de Vouzan.

✓ Autorise Monsieur le Maire, à signer ce document.

Objet : Information sur la Réparation Noue toit Salle des fêtes :

Monsieur Kévin BRANLÉ, Adjoint aux travaux informe les travaux la réparation du toit suite à une fuite de la jonction des deux toitures de la Salle des Fêtes et du Bar qu'il est nécessaire de faire.

La Société COUVERTURE FRANÇAISE a proposé un devis pour un coût de 640.64€ TTC avec la possibilité de faire les travaux fin Février.

Une déclaration d'assurance a été déposée.

Il faut effectuer les travaux rapidement pour éviter l'aggravement des dégâts existants.

Objet : Information PLU

Monsieur le Maire après avoir rencontré les différents services du Grand Angoulême expose : dans le PADD a été envisagé un assainissement collectif sur les terrains appartenant à la commune où il est prévu un lotissement.

Il faudra plutôt prévoir un assainissement individuel dans ce lotissement car la priorité sera donnée aux communes nouvellement entrées dans le Grand Angoulême dépourvu d'assainissement collectif.

Objet : Proposition d'une manifestation de l'association Trompes de Chasse

Madame Marie MOUNIER Adjointe chargée de la citoyenneté expose : d'une possibilité de manifestation de sonneurs de trompes de chasse dans l'église de Vouzan, le 8 Juillet 2018 à 11 heures 00.

Le coût de l'intervention au tarif préférentiel 400.00€ au lieu de 750.00€ habituellement.

Un repas organisé par l'association Chasse et le Comité des Fêtes sera servi et une animation prévue pendant le repas se fera par la troupe des sonneurs de trompes.

Le conseil municipal accepte à la majorité des membres présents à la proposition de la manifestation Trompes de Chasse. (Pour 11 Contre 0 Abstention 1)

Questions diverses :

- Ateliers Habitat Facile à Vivre.
- Atelier généalogique.
- Atelier Informatique.
- Chantiers des jeunes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h35.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Par délégation,
Le premier Adjoint
Pierre LÉGER

